



# IMMIGRATION Canada

## Guide à l'intention des

- Candidats des provinces
- Travailleurs qualifiés du Québec

## Instructions spécifiques du bureau des visas

New Delhi



### Table des matières

**Appendice A** - Liste de contrôle

**Appendice B** - Spécifications pour photos

**Appendice C** - Instructions médicales

Ce formulaire est produit gratuitement par  
Citoyenneté et Immigration Canada et ne doit  
pas être vendu aux requérants.

**This guide is also available in English**

# Appendice A

## Liste de contrôle

Rassemblez les documents indiqués. Cochez (☑) les items pertinents et joignez la liste de contrôle à vos documents (un trombone suffira). Placez vos documents dans une enveloppe scellée. **Joignez les originaux** sur requête. Autrement, expédiez une **photocopie certifiée** de chaque document. Les certificats de police doivent être des **originaux**. Si les documents sont rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais, vous devez présenter une traduction certifiée ainsi qu'une copie des originaux.

Si vous présentez une demande à titre de :

- **candidat d'une province**, vous devez utiliser la colonne **P**.
- **travailleur qualifié du Québec**, vous devez utiliser la colonne **Q**.

	P	Q
<b>1. FORMULAIRES</b>		
Veuillez consulter la rubrique « <b>Remplissez le formulaire de demande</b> » de notre <a href="#">site web</a> pour obtenir des directives précises sur la façon de remplir chaque formulaire.		
<b>FORMULAIRE DE DEMANDE GÉNÉRIQUE POUR LE CANADA (IMM 0008)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérifiez si vous (le demandeur principal) avez bien rempli le formulaire.		
<b>PERSONNES À CHARGE ADDITIONNELLES/DÉCLARATION (IMM 0008DEP)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ce formulaire est rempli par vous, le demandeur principal, si vous avez plus de cinq (5) membres de votre famille.		
<b>ANNEXE A : ANTÉCÉDENTS/DÉCLARATION (IMM 5669)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inclure l'Annexe A remplie par chacune des personnes suivantes :		
<ul style="list-style-type: none"><li>• le demandeur principal</li><li>• l'époux ou le conjoint de fait</li><li>• les enfants à charge de 18 ans ou plus</li></ul>		
<b>ANNEXE 4 : IMMIGRATION ÉCONOMIQUE –CANDIDATS DES PROVINCES</b>	<input type="checkbox"/>	
Doit être remplie par le demandeur principal.		
<b>ANNEXE 4A : IMMIGRATION ÉCONOMIQUE – CANDIDATS DES PROVINCES – GENS D'AFFAIRES</b>		
Doit être remplie par le demandeur principal.		
<b>Note</b> : Veuillez compléter l'Annexe 4A si vous êtes nommé avec l'intention de créer ou faire l'achat d'une entreprise, devenir partenaire dans une entreprise, ou en tant que travailleur autonome.		
<b>ANNEXE 5 : DÉCLARATION D'INTENTION DE RÉSIDER AU QUÉBEC - IMMIGRATION ÉCONOMIQUE</b>		<input type="checkbox"/>
Doit être remplie par le demandeur principal.		

**CERTIFICAT DE SÉLECTION DU QUÉBEC (CSQ) ORIGINAL**

L'exemplaire intitulé « Immigration Canada » pour :

- vous-même (le demandeur principal);
- votre époux ou conjoint de fait; et
- les enfants à charge

**RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS SUR LA FAMILLE (IMM5406)**

À remplir par chacune des personnes suivantes :

- le demandeur principal
- l'époux ou le conjoint de fait
- les enfants à charge de 18 ans ou plus

**RECOURS AUX SERVICES D'UN REPRÉSENTANT (IMM 5476)**

Veuillez remplir et inclure ce formulaire à votre demande si vous avez un représentant.

**2. DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET D'ÉTAT CIVIL**

- Certificat de naissance pour vous-même et pour votre époux ou conjoint de fait
- Certificats de mariage, de divorce définitif, d'annulation, de séparation pour vous-même et pour votre époux
- Certificat de décès pour votre époux, s'il y a lieu
- Photocopie du **certificat de citoyenneté** canadienne, **carte** ou **visa de résident permanent** (ou visa d'immigrant) pour tous les membres de votre famille qui sont des citoyens canadiens ou résidents permanents.

**3. RENSEIGNEMENTS SUR LES ENFANTS (S'IL Y A LIEU)**

- certificats de naissance des enfants (avec le nom de leurs parents)
- preuve d'enregistrement légal d'adoption pour tout enfant à charge adopté
- preuve de la garde des enfants âgés de moins de 18 ans et preuve que les enfants peuvent être retirés à la compétence du tribunal
- si les enfants ne vous accompagnent pas au Canada, preuve que vous avez rempli toute obligation fixée dans les ententes de garde
- pour tous les enfants à charge de 22 ans ou plus, une **preuve d'études à temps plein sans interruption** comprenant les documents suivants :
  - tous les relevés de notes depuis l'âge de 22 ans;
  - une lettre de chaque établissement d'enseignement indiquant le nombre d'heures de cours suivis par jour et le nombre de jours de cours par semaine;
  - une preuve que vous subvenez entièrement aux besoins de cet enfant depuis l'âge de 22 ans.

4. DOCUMENTS DE VOYAGE ET PASSEPORTS  

- Passeports ou autres documents de voyage pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et les enfants à votre charge. N'annexez que des photocopies de toutes les pages des passeports et des documents de voyage.
- Si vous habitez dans un pays différent de celui dont vous avez la nationalité, joignez une photocopie de votre visa pour le pays où vous habitez actuellement.
- Vous devez détenir un passeport ordinaire ou privé au moment d'obtenir votre visa de résident permanent. Les passeports diplomatiques, officiels, de service ou pour affaires publiques **ne sont pas** valides aux fins d'immigration au Canada.
- Fournir une liste des itinéraires et antécédents de voyage pour vous et les membres de votre famille âgées de 18 ans et plus, en incluant les dates d'entrées/sorties pour tous les pays visités.

**Note :** Les pays de transit doivent aussi être énumérés avec les dates d'entrée et sortie.

5. PREUVE DE LIENS DE PARENTÉ ET PREUVE DE RÉSIDENCE AU CANADA (S'IL Y A LIEU)  

- Preuve de parenté avec vos proches parents au Canada, comme des certificats de naissance, d'adoption ou de mariage.

Si votre proche parent est...	Alors veuillez faire parvenir une photocopie...
résident permanent du Canada	<ul style="list-style-type: none"> <li>• du visa d'immigrant (IMM 1000),</li> <li>• du visa de résident permanent (IMM 5292), ou</li> <li>• de la carte de résident permanent.</li> </ul>
citoyen canadien	<ul style="list-style-type: none"> <li>• le passeport canadien, ou</li> <li>• la carte de citoyenneté canadienne.</li> </ul>

- Les documents soumis comme preuve de résidence au Canada doivent être émis au cours des (6) derniers mois. Exemples de documents :
  - avis de cotisation d'impôt sur le revenu (Agence du revenu du Canada) pour votre parenté,
  - factures de téléphone,
  - relevés de carte de crédit,
  - documents d'emploi, et/ou
  - relevés bancaires.

6. ÉTUDES/FORMATION/QUALIFICATIONS 

Pour vous-même et votre époux ou conjoint de fait :

- **Études postsecondaires** : certificats ou diplômes de formation professionnelle ou technique;
- **Études collégiales ou universitaires** : certificats de fin d'études et diplômes ou certificats délivrés par un collège ou une université et le comité d'évaluation;
- **Relevés de notes** : les relevés de notes originaux pour tous les diplômes doivent être présentés dans des enveloppes scellées de l'université.
- **Certificats de qualification professionnelle** : certificats notariés de qualification professionnelle, si disponibles (p. ex. ingénieur, programmeur d'ordinateur, comptable, économiste, traducteur/interprète, architecte, etc.)

7. EXPÉRIENCE DE TRAVAIL **Vous et votre époux ou conjoint de fait devez soumettre :**

- Les contrats de travail notariés, ainsi que la traduction française ou anglaise, de vos anciens employeurs et de votre employeur actuel.
- Les lettres de recommandation originales et à jour de vos anciens employeurs et de votre employeur actuel. Les lettres doivent être rédigées sur du papier à lettre de la compagnie avec en-tête et sceau officiels et l'adresse complète de la compagnie doit y être inscrite ainsi que les numéros de téléphone et de télécopieurs.

**Chacune des lettres doit contenir les renseignements suivants :**

- la période précise au cours de laquelle vous avez travaillé au sein de la compagnie
- les postes que vous avez occupés au cours de cette période ainsi que la période au cours de laquelle vous avez occupé chaque poste
- tous les détails sur les principales responsabilités et les tâches qui vous incombent dans le cadre de chacune de vos fonctions
- le salaire annuel total ainsi que les avantages y ayant trait
- la signature de votre superviseur immédiat ou de l'agent du personnel de la compagnie
- une carte d'affaires du signataire

**Si vous avez de l'expérience en tant que travailleur autonome, veuillez fournir une copie des documents suivants :**

- documents d'enregistrement de l'entreprise/compagnie,
- preuves de relation d'affaires avec la clientèle (relevés, factures, témoignages de clients)
- bilan des états financiers,
- déclaration de revenus, et/ou
- preuve que vous détenez un permis vous permettant d'exercer votre profession (si vous êtes titulaire d'un tel permis)

**Si vous n'êtes pas en mesure de fournir une lettre de recommandation de votre employeur actuel, veuillez joindre une lettre d'explications (par exemple des contrats d'emploi, descriptions de postes, évaluations du rendement décrivant les fonctions du poste).**

8. DÉCLARATION AU SUJET DES MEMBRES DE LA FAMILLE QUI N'ACCOMPAGNENT PAS LE DEMANDEUR PRINCIPAL (S'IL Y A LIEU)  

Si vous avez un époux, un conjoint de fait ou des enfants à charge et que vous ne prévoyez pas les inclure dans votre demande de résidence permanente, vous devez joindre à votre demande :

- une déclaration solennelle notariée stipulant que vous avez l'intention de venir au Canada sans les membres de votre famille, et
- confirmant que vous comprenez que les membres de votre famille devront satisfaire aux exigences en matière d'immigration s'ils souhaitent venir vous rejoindre au Canada.

**9. CERTIFICATS DE POLICE ET ABSENCE DE CASIER JUDICIAIRE**

Veillez consulter notre [site web](http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp) au : <http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp> afin d'avoir des renseignements précis et à jour sur la façon d'obtenir un certificat de police de tout pays.

**Note :** Pour les demandes reçues au BRC avant le 26 juin 2010, vous devez soumettre au BRC les certificats de police avec votre demande dûment remplie ainsi que les documents requis, à l'intérieur du **déla**i de **120 jours** alloué par le BRC.

Si votre demande est reçue au BRC le ou après le 26 juin 2010, il est fortement recommandé d'envoyer vos certificats de police au BRC avec votre demande. Si vous ne pouvez pas obtenir tous les certificats de police nécessaires, vous pouvez quand même envoyer votre demande au BRC sans les certificats de police. Toutefois, si votre demande est référée au bureau des visas pour le traitement, vous devrez être prêt à les envoyer quand le bureau des visas vous les demandera.

**10. MODE DE PAIEMENT**

Veillez suivre les instructions qui suivent pour acquitter les droits exigés. Si vous n'acquitez pas les droits exigés, nous vous renverrons votre demande. Les droits de traitement ne sont pas remboursables.

**Instructions de paiement**

Vous devez inclure une traite bancaire payable au Haut-Commissariat du Canada couvrant la totalité des frais de Droit de résidence permanente exigés pour vous et les personnes à charge qui vous accompagnent. **N'envoyez pas d'argent comptant par la poste.** Sachez qu'à cette étape, les frais de traitement ne sont pas remboursables. Les droits doivent être payés en dollars canadiens ou en roupies indiennes au taux de change en vigueur au Haut-Commissariat du Canada.

**11. EXIGENCES PHOTOS**

Veillez fournir **six (6) photos** pour vous et chaque membre de votre famille. Suivez les directives de votre guide (voir **Photos** à la section Comment remplir les formulaires) ainsi que celles de l'**Appendice B** : Spécifications pour photos. Inscrivez à l'endos de chaque photo le nom de la personne qui apparaît sur la photo ainsi que sa date de naissance et la date à laquelle la photo a été prise.

# Envoi de votre demande

---

## Envoi au bureau des visas

Placez tous vos documents dans une enveloppe scellée et expédiez-la à l'adresse suivante :

**Haut-commissariat du Canada  
Service de l'immigration  
C.P. 5209  
7/8 Shantipath  
Chanakyapuri  
New Delhi, Inde, 110 021**

**Tous les documents sont vérifiés. Les demandeurs soumettant des documents frauduleux, altérés ou obtenus illégalement seront refusés et pourront être poursuivis en justice localement.**

# Appendice B

## Spécifications pour photos

---

### Notes au demandeur

**APPORTEZ CECI CHEZ LE PHOTOGRAPHE**

- Les photos requises pour l'immigration **sont différentes** des photos passeport.
- Assurez-vous de fournir le nombre de photos spécifié dans ce guide.

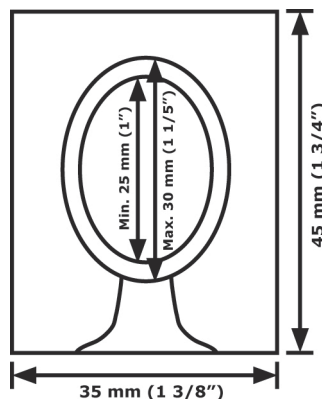
### Notes au photographe

#### Les photos doivent :

- montrer une vue de face complète de la tête et des épaules, la figure étant centrée au centre de la photo;
- avoir un **arrière-plan uni, blanc**;
- être identiques (en noir et blanc ou couleur), reproduites à partir du même négatif sans retouches ou exposées en même temps par image composite ou chambre multi-objectifs.

#### Les photos doivent :

- mesurer entre 25 mm et 30 mm (1 po et 1 1/5 po) du menton au sommet de la tête;
- avoir 35 mm x 45 mm de dimension finie.



# Appendice C

## Instructions médicales

---

Toutes les personnes incluses dans votre demande, **qu'elles vous accompagnent ou non**, devront subir un examen médical effectué par un médecin dont le nom figure sur la liste des médecins désignés. Si vous êtes divorcé ou séparé, votre enfant est considéré comme enfant à charge tant que vous en avez la garde conjointe ou exclusive, même s'il vit habituellement avec l'autre parent.

Lorsque nous aurons reçu votre demande dûment remplie, nous vous ferons parvenir une trousse concernant l'examen médical. Dans certains cas, nous ne vous ferons pas parvenir cette trousse avant d'avoir déterminé que vous êtes admissible à venir au Canada en tant que résident permanent.

La trousse contenant les formulaires nécessaires pour l'examen médical comprend une liste des médecins habilités à vous faire passer l'examen médical. Nous ne reconnaitrons que les examens médicaux effectués par l'un de ces médecins. Le médecin nous enverra les résultats de l'examen, et nous les examinerons afin de déterminer s'il existe des raisons médicales qui vous empêcheraient, vous-même ou les membres de votre famille qui vous accompagnent, de venir au Canada.

Vous avez **la responsabilité** de communiquer rapidement avec le médecin, de payer les frais dont s'assortit l'examen médical et de subir tout examen et (ou) analyse supplémentaire que nous exigerons.

Lorsque vous vous rendez à l'examen médical, vous devez apporter avec vous les formulaires que nous vous avons envoyés et montrer le passeport de chaque personne qui subit l'examen. Vous devez également faire part au médecin de tous vos problèmes de santé passés et présents, et fournir au médecin tout document disponible comme le rapport d'un médecin, les traitements ou les ordonnances.

Si vos résultats médicaux se révèlent satisfaisants, ils sont valides pendant un an après la date de l'examen. Si le traitement de votre demande exige plus d'un an, vous devrez subir à nouveau l'examen médical.